
AN AVEL BRAZ

Communes de Maisons-en-Champagne et Coole (Marne)

INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT
RUBRIQUES ICPE N° 2980
PROJET EOLIEN DE LA COTE BELVAT II

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIECE N°0 : LETTRE DE DEMANDE

PIECE N°1A : CERFA

PIECE N°1B : SOMMAIRE INVERSE

PIECE N°2 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

PIECE N°3 : ELEMENTS GRAPHIQUES

PIECE N°4 : ETUDE D'IMPACT ET SES ANNEXES

PIECE N°5 : ETUDE DE DANGERS

PIECE N°6 : DROITS SUR LES TERRAINS

PIECE N°7 : ACCORDS /AVIS CONSULTATIFS

PIECE N°8 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE



Décembre 2020

Pièces composant la demande d'autorisation environnementale

Pièce	N° du dossier informatique	N° de Pièce jointe
0	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-0-LettreDeDemande	-
1a	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-1a-CERFAs	
1b	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-1b-Checklist	
2	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-2-DescriptionDemande	P.J. n°1, P.J. n°2, P.J. n°46, P.J. n°47, P.J. n°60, P.J. n°68
3	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-3-ElementsGraphiques	P.J. n°48
4	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4-EtudeDImpact	P.J. n°4, P.J. n°64
	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_2_EtudeEcologique	P.J. n°4
	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_3_AnnexePaysage	P.J. n°4
	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_4_AnnexeAcoustique	P.J. n°4
	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_5_AnnexeElectrique	P.J. n°4
5	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-5-EtudeDeDangers	P.J. n°49
6	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-6-DroitsTerrains	P.J. n°3, P.J. n°62, P.J. n°63
7	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-7-AvisAccord	Avis DGAC
8	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-8-NotePresentationNonTechnique	P.J.7

Récapitulatif des pièces à joindre pour tous les dossiers au CERFA de demande d'autorisation environnementale

P.J.	Description	Référence du fichier informatique	Référence des pages du dossier
P.J. n°1	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-2-DescriptionDemande.pdf	p.8 et p.16
P.J. n°2	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (notamment du point 4 du Cerfa et des pièces n°3 et n°7) [7° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement] :	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-3-PiecesGraphiques.pdf	Toutes
P.J. n°3	Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain [3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-6-DroitsTerrains.pdf	Toutes
P.J. n°4	Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement [5° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_1-EtudeDImpact.pdf Et ses annexes : 51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_2_EtudeEcologique.pdf 51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_3_AnnexePaysage.pdf 51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_4_AnnexeAcoustique.pdf 51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_5_AnnexeElectrique.pdf	Toutes
P.J. n°5	Sans objet	-	-
P.J.6	Sans objet	-	-
P.J.7	Une note de présentation non technique du projet [8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-8-NotePresentation.pdf	Toutes

Récapitulatif des pièces à joindre au CERFA de demande d'autorisation environnementale en fonction du projet envisagé

P.J.	Description	Référence du fichier informatique	Référence des pages du dossier
P.J. n°46	Une description des procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation [2° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] ;	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-2-DescriptionDemande.pdf	Pages 17 à 29 : chapitre 4 Description d'un parc éolien
		51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-5-EtudeDeDangers.pdf	Pages 34 à 44
P.J. n°47	Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation [3° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] ;	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-2-DescriptionDemande.pdf	Pages 33 à 40 : chapitre 7 Capacités techniques et financières
P.J. n°48	Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration [9° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] ;	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-0-LettreDemande.pdf	Lettre de demande, avec demande de dérogation pour échelle réduite : p.2
		51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-3-PiecesGraphiques.pdf	Plan général au 4 000 ^{ème} : p.5 Plans au 1000 ^{ème} : pages 7 à 27
P.J. n°49	L'étude de dangers mentionnée à l'article L. 181-25 et définie au III. de l'article D. 181-15-2 [10° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]. Le demandeur fournit une étude de dangers qui précise les risques auxquels l'installation peut exposer, directement ou indirectement, les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'installation. Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation. En tant que de besoin, cette étude donne lieu à une analyse de risques qui prend en compte la probabilité d'occurrence, la cinétique et la gravité des accidents potentiels selon une méthodologie qu'elle explicite. Elle définit et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents.	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-5-EtudeDeDangers.pdf	Toutes les pages
P.J. n°60	Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 [8° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] ;	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-2-DescriptionDemande.pdf	Page 41-42 : chapitre 8 Garanties financières et remise en état du site après exploitation
P.J. n°62	L'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [11° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] ;	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-6-DroitsTerrains.pdf	Toutes
P.J. n°63	L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [11° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement] ;	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-7-AvisMaire.pdf	Toutes
P.J. n°64	Sauf dans le cas d'une révision en cours (P.J. n°68), un document établi par le pétitionnaire justifiant que le projet est conforme, selon le cas, au règlement national d'urbanisme, au plan local d'urbanisme ou au document en tenant lieu ou à la carte communale en vigueur au moment de l'instruction [a) du 12° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-4_1-EtudeImpact.pdf	Page 172 : titre J Compatibilité du projet avec l'affectation des sols
P.J. n°68	Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 du code de l'environnement [8° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement].	51-ANAVELBRAZ-ParcEolienBelvatII-2-DescriptionDemande.pdf	Page 40 - 41 : chapitre 8 Garanties financières et remise en état du site après exploitation